
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 août 2018 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice – Services administratifs
M. Paulo Ferreira, directeur – Travaux publics (par délégation)
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur – Aménagement urbain et patrimoine

10.01 - Ouverture de la séance et constatation du quorum

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 07.

CA18 22 0216

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De retirer les items suivants de l'ordre du jour :

40.18 Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 119, rue Rose-de-Lima (dossier 1183459018)

40.22 Modification du sens de la circulation sur la rue Acorn, entre les rues De Courcelle et Saint-Rémi (dossier 1184704003)

Et d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA18 22 0217

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 11 juin 2018, à 19 h, le 28 juin 2018, à 13 h 45 et le 9 août 2018 à 13 h 45

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 11 juin 2018, à 19 h, le 28 juin 2018, à 13 h 45 et le 9 août 2018 à 13 h 45 soient approuvés tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

10.04 - Période de commentaires des élus**Le maire Dorais aborde les sujets suivants :**

1. Dossier en 20.06 : Approbation d'une convention et octroi d'un soutien financier à l'organisme Village de Noël – répond à la demande accrue de marchés de Noël – suite bonifiée de ce qui a été réalisé en 2017 – permettra à chaque famille de l'arrondissement de participer à des activités de Noël gratuitement – durera 4 fins de semaine – permet d'accroître le développement économique dans une volonté d'inclusion – publicité à venir;
2. 27 août : nouvelle ligne d'autobus 35 desservant Griffintown;
3. Félicitations à Vincent Nadon pour sa traversée du Canada en vélo.

Le conseiller Sauvé aborde les sujets suivants :

1. Implantation de la ligne d'autobus 35 : très attendue dans le quartier de Griffintown;
2. Lien cyclable nord-sud sur la rue Guy : lien entre le centre-ville et Le Sud-Ouest sera implanté à l'automne;
3. Dossier en 40.21 : enjeux en matière de vitesse dans un secteur résidentiel – modifications du sens de la circulation pour apaiser la circulation dans le quartier;
4. Dossier en 40.09 : événement Parking Day le 21 septembre – sensibilisation à une autre utilisation des places de stationnement;
5. Permis de stationnement réservé : beaucoup de demandes reçues;
6. Sécurité des supports à vélo : seront soudés au trottoir dès le 15 août – améliorera la sécurité des vélos accrochés.

La conseillère Thiébaud aborde les sujets suivants :

1. Dossier en 20.09 – valoriser la diversité : volonté de créer des événements pour consolider les liens entre les citoyens – la diversité est une des richesses de Montréal;
2. Dossier en 20.12 : aménagement de 2 parcs – volonté d'investir dans ces parcs depuis longtemps – parc Charles-Drew : aucun investissement depuis 1984 – nouveaux jeux à venir – parc des Jazzmen : fait partie du Sentier de la Bourgogne – vocation culturelle – travaux de fin août à novembre;
3. Dossier en 40.09 : invitation à participer à l'activité Embellissons Le Sud-Ouest au parc Madeleine-Parent.

La conseillère Sigouin aborde les sujets suivants :

1. Félicitations à Vincent Nadon : citoyen de Ville-Émard – a traversé le Canada, en vélo, seul, pour récolter des fonds pour la maladie de Crohn;
 2. Dossier en 20.13 : contribution financière de 3 000 \$ à la Concertation Ville-Émard pour l'achat d'une camionnette réfrigérée – soutien aux activités de marché mobile;
 3. Dossier en 40.03 : adoption d'un Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014) afin d'augmenter le montant des amendes – fait suite à une hausse des démolitions sans permis dans l'arrondissement;
 4. Dossiers en 40.13 et 40.14 : rénovation de deux stations de métro pour les rendre universellement accessibles d'ici 1 an;
 5. 11 août 2018 : fête annuelle de Saint-Paul-Émard et inauguration du chalet du parc De La Vérendrye : remerciements aux organismes pour leur participation;
 6. Annonces.
-

10.05 - Période de questions et commentaires du public

Monsieur Alain Goyette : À Nous la Malting

Monsieur représente le collectif à Nous la Malting. Il remercie le conseil pour la rencontre qui s'est déroulée le 22 juin dernier et pour le soutien que le conseil apporte à l'organisme qui est entièrement communautaire. Monsieur constate que le conseil va se prononcer pour l'octroi d'un soutien financier de 10 000 \$. Il précise que ce n'est pas suffisant pour acheter le terrain. Monsieur demande si le conseil apportera son soutien à la demande de l'organisme auprès de la ville-centre.

Le maire Dorais répond.

Madame Mylène Camirant : parc canin aux abords de l'échangeur Turcot

Madame habite près d'un terrain qui va être transformé en parc canin. Elle demande quelles sont les procédures que la Ville doit suivre pour l'implantation d'un parc canin. Elle souhaite aussi savoir si les citoyens seront consultés.

Le maire Dorais répond.

Monsieur Jean-François Grondin : parc canin aux abords de l'échangeur Turcot

Monsieur souhaite connaître la date de l'assemblée publique en rapport avec la modification réglementaire. Il souhaite aussi savoir si le dossier sera soumis au processus référendaire.

Le maire Dorais répond.

Monsieur Yannick Parent : parc Clifford

Monsieur habite près du parc Clifford. Il demande que des dos d'ânes soient installés sur la rue Clifford, entre les rues Laurendeau et De La Vérendrye, pour des mesures de sécurité. Il demande aussi s'il est possible d'aménager des accès piétonnier menant au parc. Il constate aussi que le chalet du parc n'est pas entretenu et qu'il est laissé à l'abandon. Il précise aussi qu'il n'y a pas de toilettes dans le parc. Il explique aussi qu'une section d'anciens jeux serait laissée à l'abandon dans le parc.

Le maire Dorais répond.

Madame Sylvie Dufour : projet du 370, rue des Seigneurs

Madame explique que le projet déroge à la réglementation. Elle souhaite savoir comment fonctionne le processus référendaire. Elle trouve aussi qu'il y a trop de déchets sur la rue William. Elle ne souhaite pas que de nouveaux immeubles mettent leurs déchets dans la rue William. Elle explique aussi qu'il y a un gros problème de stationnement dans le secteur.

Le maire Dorais et le directeur Villeneuve répondent.

CA18 22 0218

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

10.05 - Période de questions et commentaires du public

Madame Marie-France Groulx : projet du 370, rue des Seigneurs

Madame demande des précisions sur la suite du processus référendaire pour le projet du 370, rue des Seigneurs.

Le directeur Villeneuve répond.

Monsieur François Vienneau : implantation d'une boîte aux lettres sur le terrain de la Ville

Monsieur habite dans une maison en fond de cour. Il a dû, dans le passé, démanteler des installations sur le terrain de la Ville. Il demande l'autorisation d'installer une boîte aux lettres sur le terrain de la Ville.

Le maire Dorais répond.

Madame Petra Koçur : feux de circulation sur Saint-Antoine

Madame explique que, depuis que les feux de circulation ont été rallongés, la circulation devient impossible dans le secteur de la rue Saint-Antoine Ouest et de l'avenue Atwater. Elle explique aussi que cela devient dangereux de traverser pour les piétons car les voitures ne les respectent pas.

Le maire Dorais répond.

Madame Marie Guédo : développement au coin de Notre-Dame et des Seigneurs

Madame trouve que le secteur de Griffintown est livré aux promoteurs, au mépris des citoyens. Elle trouve que le développement est anarchique. Elle constate aussi que les matériaux utilisés font fi du souci écologique du quartier. Elle aimerait que les citoyens soient consultés et que toutes les nouvelles constructions respectent le plan d'urbanisme.

Le maire Dorais répond.

Monsieur Peter Dimitrakopoulos : À Nous la Malting – Village des Tanneries

Monsieur habite le Village des Tanneries, à proximité du chantier de l'échangeur Turcot. Tout en comprenant l'importance des travaux, il constate que son quartier est inaccessible la fin de semaine. Il souhaite savoir quand le prochain Comité de voisinage se réunira.

Le maire Dorais répond.

10.06 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

10.07 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de juin.

10.08 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

Aucune commission ne siège au mois d'août.

Le conseiller Sauvé quitte son siège à 20 h 39.

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.02 de l'ordre du jour.

CA18 22 0219

Octroi d'un contrat à Tech Vac Environnement inc. au montant de 195 917,40 \$, taxes incluses, pour des services de nettoyage de puisards, de drains, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes incluant le transport et la disposition des résidus, pour une période d'un an (AO 18-16771 : un soumissionnaire) (dossier 1186934002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 195 917,40 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage de puisards, de drains, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes incluant le transport et la disposition des résidus, pour une période d'un an, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à Tech Vac Environnement inc., pour un montant de 195 917,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre 18-16771;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1186934002

CA18 22 0220

Octroi d'un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) au montant de 523 251,23 \$, taxes incluses, pour des services de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour une période de trois ans (AO 18-16662 : deux soumissionnaires) (dossier 1186934001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 523 251,23 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour une période de trois ans, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à 9083-0126 Québec Inc. (Creusage RL), soit un montant de 523 251,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre 18-16662;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1186934001

CA18 22 0221

Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle de 1 828,96 \$, majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc. de 223 338,94 \$ à 225 167,90 \$, pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 du secteur Saint-Paul-Émard (dossier 1172892002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 1 828,96 \$ pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 du secteur Saint-Paul-Émard dans le cadre du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc., majorant ainsi le montant du contrat de 223 338,94 \$ à 225 167,90 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1172892002

CA18 22 0222

Octroi d'une contribution financière de 120 320 \$ aux quatre tables de quartier de l'arrondissement, pour une durée d'un an, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approbations des conventions à cet effet (dossier 1185111007)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les quatre Tables de quartier : Action Gardien, Table de concertation de Pointe-Saint-Charles, Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé, Concertation Ville-Émard/ Côte-St-Paul et Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri, lesquelles se terminent le 30 avril 2019, dans le cadre de l'initiative Montréalaise de soutien au développement social local;

D'octroyer à ces organismes une contribution financière au montant indiqué en regard de chacun d'eux, payable en un seul versement:

Organismes	Projets	Montants
Action Gardien, Table de concertation de Pointe-Saint-Charles	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	27 995 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	34 250 \$
Concertation Ville-Émard / Côte-St-Paul	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	31 122 \$
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	26 953 \$

Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à hauteur de 7,4 % par la ville-centre, à hauteur de 54,5 % par l'agglomération et à hauteur de 38,1 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1185111007

Le conseiller Sauvé reprend son siège à 20 h 42.

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.05 à 20.09 de l'ordre du jour.

CA18 22 0223

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 7 000 \$ à l'organisme Projet MR-63 pour l'organisation de la Station F-MR, pour l'année 2018 (dossier 1186481005)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Projet MR-63, se terminant le 31 décembre 2018, pour l'organisation de la Station F-MR en 2018;

D'octroyer à cet organisme une contribution financière de sept mille dollars, payable en deux versements, soit un premier versement d'un montant maximal de six mille cinq cents dollars (6 500 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention et un deuxième versement d'un montant maximal de cinq cents dollars (500 \$), au plus tard le 30 septembre 2018;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1186481005

CA18 22 0224

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 121 000 \$ à l'organisme Village de Noël de Montréal pour l'organisation d'un marché de Noël et une programmation d'activités en 2018 (dossier 1186481004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Village de Noël de Montréal, se terminant le 31 décembre 2018, pour l'organisation d'un marché de Noël et une programmation d'activités en 2018;

D'octroyer à cet organisme une contribution financière de cent vingt et un mille dollars (121 000 \$), payable en trois versements, soit un premier versement d'un montant maximal de soixante mille cinq cents dollars (60 500 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, un deuxième versement d'un montant maximal de cinquante-quatre mille quatre cent cinquante dollars (54 450 \$), au plus tard le 15 octobre 2018 et un troisième versement d'un montant maximal de six mille cinquante dollars (6 050 \$), au plus tard le 7 janvier 2019;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1186481004

CA18 22 0225

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière d'un montant de 15 000 \$ à l'organisme PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du nouveau concours « Je suis local et je suis libre » (dossier 1188062001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et PME MTL - Grand Sud-Ouest, dans le cadre de la création du nouveau concours « Je suis local et je suis libre »;

D'octroyer à PME MTL - Grand Sud-Ouest, une contribution financière d'un montant de 15 000 \$, payable en un seul versement;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1188062001

CA18 22 0226

Approbation des conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 23 000 \$ à deux organismes, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) (dossier 1185111008)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 23 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

Organismes	Projets	Période	Soutien recommandé 2018
Coalition de la Petite Bourgogne	Notre marché, on y tient	Du 6 août 2018 au 31 mars 2019	15 000 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Agrofenêtre Urbaine	Du 4 septembre 2018 au 31 mars 2019	8 000 \$

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1185111008

CA18 22 0227

Approbation des conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 18 245 \$ à quatre organismes, dans le cadre de l'appel du projet « Valoriser la diversité », pour l'année 2018 (dossier 1185111009)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 18 245 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'appel de projet « Valoriser la diversité »;

Organismes	Projets	Soutien recommandé 2018
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne Youth in motion	Festival de la Petite-Bourgogne	5 000 \$
Centre Africain de Développement et d'Entraide (CADE)	Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles, vers une meilleure compréhension de l'autre	3 245 \$
Concertation Ville-Émard / Côte-Saint-Paul	Fête de quartier, mieux vivre ensemble	5 000 \$
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	Fête de quartier « À St-Henri, on est tricoté serré »	5 000 \$

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de ces soutiens financiers;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1185111009

CA18 22 0228

Approbation d'une convention, renouvellement de la contribution financière de 105 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour la continuité du Programme de soutien à la diversité commerciale et nomination de monsieur Rachad Lawani, commissaire au développement économique, à titre de représentant de l'arrondissement au Comité de sélection des projets (dossier 1188062002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme PME MTL Grand-Sud-Ouest pour la continuité du programme de soutien à la diversité commerciale;

De renouveler une contribution financière au montant de 105 000 \$ à l'organisme PME MTL - Grand-Sud-Ouest;

De nommer M. Rachad Lawani, commissaire au développement économique, à titre de représentant de l'arrondissement au Comité de sélection;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1188062002

CA18 22 0229

Autoriser Madame Marie-Claude Leblanc à négocier et signer une convention avec la Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri, pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour la Canada Malting (dossier 1185111010)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser Madame Marie-Claude Leblanc à négocier et signer une convention avec l'organisme pour assurer la réalisation d'une étude d'opportunité pour la Canada Malting;

D'octroyer une contribution financière non récurrente totalisant 10 000 \$ à la Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1185111010

CA18 22 0230

Autorisation d'une dépense totale de 1 299 357, 62 \$ et octroi d'un contrat à Urbex Construction inc. pour le réaménagement des parcs Charles-Drew et des Jazzmen, au montant de 1 164 161,83 \$ (dossier 1187887002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer à l'entreprise Urbex Construction inc., deuxième plus bas soumissionnaire retenu, un contrat pour le réaménagement des parcs Charles-Drew et des Jazzmen, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 164 161,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211813;

D'autoriser une dépense maximale de 1 299 357,62 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement des parcs Charles-Drew et des Jazzmen, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.12 1187887002

CA18 22 0231

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 4 305 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1187859006)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 4 305 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Activités	Montants
Festival Quartiers Danses (FQD)	Achat de 2 billets pour la soirée-bénéfice du 6 septembre 2018	230 \$
Concertation Ville-Émard/Côte-St-Paul	Financer le projet de marché mobile	3 000 \$
Maison de jeunes RadoActif	Permettre à 8 jeunes de séjourner, une fin de semaine, dans un chalet de Rawdon	1 000 \$
Association Erablière	Soutenir l'organisation d'une épiluchette de blé d'inde le 24 août 2018	75 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.13 1187859006

CA18 22 0232

Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018 et du 1^{er} au 30 juin 2018 (dossier 1185106007)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018 et du 1^{er} au 30 juin 2018, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.01 1185106007

CA18 22 0233

Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de l'alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge les travaux d'aqueduc et d'égout dans diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1188055001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aqueduc et d'égout pour les rues suivantes de l'arrondissement du Sud-Ouest:

- rue de Sébastopol, entre les rues de la Congrégation et Le Ber;
- rue Favard, entre les rues de Sébastopol et Charon;
- rue Beaulieu, entre les rues Springland et Allard;

Et de transmettre une copie de cette résolution à la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1188055001

CA18 22 0234

Avis de motion et adoption du premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de formaliser l'usage parc pour certains terrains aux abords de l'échangeur Turcot (dossier 1186347022)

La conseillère Anne-Marie Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de formaliser l'usage parc pour certains terrains aux abords de l'échangeur Turcot, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de formaliser l'usage parc pour certains terrains aux abords de l'échangeur Turcot;

Et de déléguer à la secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1186347022

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.02 à 40.05 de l'ordre du jour.

CA18 22 0235

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003) (dossier 1186347015)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2018.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003).qu'il soit numéroté RCA18 22011 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.02 1186347015

CA18 22 0236

Adoption - Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014) afin d'augmenter le montant des amendes (dossier 1186347020)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 28 juin 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 28 juin 2018.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeuble de l'arrondissement (RCA07 22014) afin d'augmenter le montant des amendes, qu'il soit numéroté RCA18 22012 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.03 1186347020

CA18 22 0237

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) en matière de verdissement (dossier 1186347017)

Considérant l'avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 28 juin 2018;

Considérant la consultation publique tenue le 9 août 2018;

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) en matière de verdissement, qu'il soit numéroté 01-280-47 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.04 1186347017

CA18 22 0238

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) (dossier 1187279006)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 28 juin 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 28 juin 2018.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009), qu'il soit numéroté RCA18 22013 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1187279006

CA18 22 0239

Addenda - Adoption d'un second projet - Projet particulier de construction et d'occupation d'un immeuble situé au 1999, rue William (dossier 1184334004)

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 22 mai 2018;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation et peut être autorisé en vertu du règlement sur les PPCMOI;

Considérant l'engagement du requérant de verser une contribution financière de 765 000 \$ et d'inclure au projet 20 % de logements abordables d'initiative privée, afin de respecter le Plan d'action en matière d'inclusion de logements abordables dans les projets du Sud-Ouest;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2018;

Considérant la consultation publique tenue le 20 juin 2018.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel sur la propriété portant les numéros de lot 1 573 217, 1 573 218, 2 091 706 (cadastre du Québec), avec un bâtiment ci-dessus construit portant le numéro civique 1999, rue William, selon les conditions suivantes :

Autorisations

- Autoriser la démolition du bâtiment sous réserve qu'une demande de permis de construction, conforme au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et à la présente résolution, soit déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement du Sud-Ouest et que les frais rattachés à cette demande soient acquittés;
- Autoriser une hauteur maximale prescrite de 25 mètres;
- Autoriser un taux d'implantation maximal de 70%;
- Autoriser un indice de superficie de plancher maximal de 5.1;
- Autoriser la catégorie d'usage "H.7" de la famille « Habitation »;
- Autoriser qu'un maximum de 10 % de la superficie des façades sur les rues William, Chatham et Hunter puisse déroger à l'annexe H;
- Autoriser qu'un maximum de 10 unités de stationnement pour vélo desservant un logement puisse être située dans une cour avant;

Exigences

- Exiger qu'un minimum de 10 % des logements construits comporte minimalement 3 chambres à coucher. Ces logements doivent respecter les caractéristiques des logements familiaux énoncés à la section V du *Programme habitations urbaines pour familles* de la Ville de Montréal;
- Exiger qu'un minimum de 30 % des logements de trois chambres et plus soit aménagés sur 2 niveaux, ait un de leur étage au 1^{er} niveau hors-sol du bâtiment et ait accès à un espace privé extérieur attenant au logement;
- Exiger que les logements situés au rez-de-chaussée aient un accès direct à partir du domaine public ou d'une cour;
- Exiger l'aménagement d'une aire d'entreposage temporaire des déchets à l'extérieur, adjacent à la voie publique afin d'éviter l'obstruction du trottoir les jours de collecte;

- Exiger l'aménagement d'un local distinct dédié à l'entreposage temporaire des déchets domestiques organiques de manière à ce que soit maintenue en permanence une température entre 2 °C et 7 °C dans ce local;
- Exiger l'aménagement d'un minimum de 5 unités de stationnements pour vélo à l'extérieur, en plus des stationnements pour vélo exigés par le Règlement d'urbanisme (01-280);
- Exiger l'aménagement d'un minimum de 5 unités de stationnement réservées à l'utilisation exclusive d'un véhicule servant à un visiteur;
- Exiger, pour une approbation en vertu du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), que les critères d'évaluation suivants s'additionnent à ceux déjà applicables au projet :
 - la volumétrie et l'implantation du bâtiment doivent être modulés de manière à dynamiser et segmenter les longs plans de façade et s'harmoniser à l'échelle du cadre bâti existant sur les rues Hunter, Chatham et Payette;
 - la volumétrie et l'implantation du bâtiment doivent tendre à maximiser l'ensoleillement des rues limitrophes et des terrains voisins;
 - l'implantation du bâtiment, son traitement architectural ou l'aménagement paysager de la cour doit exprimer la forme particulière de l'îlot résultant de la déviation de la rue William à cet endroit;
 - l'aire d'entreposage temporaire extérieure des déchets doit être aménagée de manière à réduire son impact visuel à partir de la voie publique;
- Exiger, pour une approbation en vertu du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) le dépôt d'un document décrivant l'approche environnementale dans la réalisation du projet;
- Exiger, avant l'émission d'un permis autorisant la construction d'un bâtiment :
 - le dépôt d'un document confirmant qu'il y aura intégration d'une œuvre d'art visible par le public, à l'extérieur ou dans le bâtiment, ainsi que sa valeur (ex. copie du contrat qui sera signé avec l'artiste pour la réalisation de l'œuvre d'art). La valeur de l'œuvre d'art devra être d'un minimum de 100 000 \$ et devra être réalisée par un artiste ayant le statut d'artiste professionnel tel que défini à l'article 7 de la Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, en métiers d'art et en littérature et sur leur contrat avec les diffuseurs (L.R.Q., chapitre S-32-01);
 - le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 310 000 \$, conformément à l'application du Plan d'action en matière d'inclusion de logements abordables dans les projets du Sud-Ouest. Cette garantie devra demeurer en vigueur jusqu'à la réalisation complète du projet;
 - le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 200 000 \$, afin d'assurer la réalisation de l'œuvre d'art, d'assurer la réalisation d'aménagements écologiques et la complétion pleine et entière de l'aménagement paysager. Cette garantie devra demeurer en vigueur jusqu'à la réalisation complète des conditions prévues.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1184334004

CA18 22 0240

Addenda - Adoption - Projet particulier de construction d'un immeuble au 370, rue des Seigneurs (dossier 1176347015)

Considérant que le demandeur s'engage à :

- Verser la somme compensatoire équivalente à 17 000 \$ x 30 % du nombre de logements au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels;

- Fournir 20 % de logement abordable privatif déterminé en fonction des cibles prévues annuellement par la Direction de l'habitation en vertu de la Stratégie locale d'inclusion de logement communautaire et abordable local;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution lors de la séance du conseil d'arrondissement du 14 mai 2018;

Considérant la consultation publique tenue le 31 mai 2018;

Considérant qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2018;

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, des demandes signées par au moins 12 personnes intéressées ont été reçues, celles-ci entraînant pour la zone visée 0390 et la zone contigüe 0571 la tenue d'un registre afin de soumettre les dispositions susceptibles d'approbation référendaire à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone visée et de la zone contigüe;

Considérant qu'il y a donc lieu d'adopter une résolution résiduelle telle que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant un projet de construction pour l'immeuble sis au 370, rue des Seigneurs et portant le numéro de lot 1 573 206 (cadastre du Québec) selon les autorisations énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

Autorisations :

- D'autoriser la démolition du bâtiment à la condition qu'une demande de permis de construction, conforme au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et à la présente résolution, soit déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement du Sud-Ouest et que les frais rattachés à cette demande soient acquittés;
- D'exiger que minimalement 25 % de la superficie du lot soit couverte d'éléments végétaux
- D'exiger la plantation d'un minimum de six arbres sur le lot;
- D'exiger que soit végétalisé, en installation permanente, minimalement 15 % de l'ensemble des toitures du bâtiment;
- D'interdire toute clôture ou barrière empêchant l'accès à l'ensemble du terrain;
- D'exiger la réalisation d'au moins 4 logements aménagés sur 2 niveaux. Ces logements devront avoir l'un de leur étage au premier niveau hors-sol du bâtiment et être accessibles directement à partir du domaine public ou d'une cour;
- D'exiger, au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment, qu'un minimum de 50 % de la façade faisant face à la rue des Seigneurs soit adjacent à un local commercial sur une profondeur d'au moins 8 mètres;
- D'exiger le dépôt, pour une approbation en vertu du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), d'un plan de gestion des matières résiduelles pour le nouveau bâtiment. Ce plan devra présenter les salles d'entreposage et les méthodes de collecte. Le plan devra avoir comme objectif d'éviter l'encombrement du domaine public.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Un permis de construction autorisant les travaux visés par la présente résolution devra être émis dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1176347015

CA18 22 0241

Adoption des dispositions susceptibles d'approbation référendaire - Projet particulier de construction d'un immeuble au 370, rue des Seigneurs (dossier 1176347015)

Considérant que le demandeur s'engage à :

- Verser la somme compensatoire équivalente à 17 000 \$ x 30 % du nombre de logements au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels;
- Fournir 20 % de logement abordable privatif déterminé en fonction des cibles prévues annuellement par la Direction de l'habitation en vertu de la Stratégie locale d'inclusion de logement communautaire et abordable local;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution lors de la séance du conseil d'arrondissement du 14 mai 2018;

Considérant la consultation publique tenue le 31 mai 2018;

Considérant qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2018;

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, des demandes signées par au moins 12 personnes intéressées ont été reçues, celles-ci entraînant pour la zone visée 0390 et la zone contigüe 0571 la tenue d'un registre afin de soumettre les dispositions susceptibles d'approbation référendaire à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone visée et de la zone contigüe.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant un projet de construction pour l'immeuble sis au 370, rue des Seigneurs et portant le numéro de lot 1 573 206 (cadastre du Québec) selon les autorisations énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

Autorisations :

- D'autoriser la construction d'un maximum de 118 logements;
- D'autoriser la construction d'un bâtiment ayant une hauteur maximale de 25 mètres;
- D'autoriser la construction d'un bâtiment ayant un indice de superficie de plancher maximal de 5,5;
- D'autoriser la construction d'un bâtiment ayant un taux d'implantation maximal de 75 %;
- D'autoriser l'aménagement d'un café-terrasse sur le domaine privé.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Un permis de construction autorisant les travaux visés par la présente résolution devra être émis dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1176347015

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.09 à 40.12 de l'ordre du jour.

CA18 22 0242

Ordonnances - Événements publics (dossier 1186748004)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement suivant, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Park(ing) day	Plusieurs espaces de stationnement situés dans l'arrondissement du Sud-Ouest	21 septembre 2018 de 0 h à 23 h 59 En cas d'intempéries : maintenu
Fête de fin de saison ASSOM	Parc D'Arcy-Mcgee	16 août 2018 de 16 h 30 à 20 h En cas d'intempéries : annulé
Fête des Kabyles à Montréal	Parc Angrignon, secteur de la clairière	25 août 2018, de 9 h à 18 h En cas d'intempéries : reporté au 1 ^{er} septembre 2018, aux mêmes heures
BBQ Logibec	Square Saint-Patrick	7 septembre 2018 de 11 h 30 à 13 h 30 En cas d'intempéries : maintenu
BBQ Ferme Lufa	Parc Angrignon, secteur de la clairière	18 août 2018 de 10 h à 16 h En cas d'intempéries : maintenu
Épluchette et hot-dog	Parc St-Paul et rue Brisset	1er septembre 2018 de 11 h à 18 h En cas d'intempéries : annulé
La randonnée de l'espoir du cancer de l'ovaire Canada	Parc Angrignon, secteur les étangs	9 septembre 2018 9 h à 13 h En cas d'intempéries : annulé
Superheros fun race	Parc Angrignon, secteur les étangs	15 septembre 2018 de 8 h à 17 h En cas d'intempéries : reporté au 16 septembre 2018, aux mêmes heures
Fête de quartier St-Henri	Square Sir-George-Étienne-Cartier	15 septembre 2018 de 11 h à 16 h En cas d'intempéries : maintenu
Vente de débarras - rue Laprairie	Rue Laprairie, entre les rues de Châteauguay et Grand Trunk	1 ^{er} septembre 2018 de 7 h à 17 h En cas d'intempéries : reporté au 2 septembre 2018, aux mêmes heures
Parcours Céramique 2018	Stationnement Saint-Ambroise du Marché Atwater	15 et 16 septembre 2018 de 9 h 30 à 18 h En cas d'intempéries : maintenu
Festival de la Petite-Bourgogne	Parc Vinet	8 septembre 2018 de 12 h à 21 h En cas d'intempéries : maintenu
Course Familiale Famijeunes 2018	Square Sir-George-Étienne-Cartier	8 septembre 2018 de 7 h à 15 h En cas d'intempéries : maintenu
Festival Quartiers Danses	Place du Marché (terrasse sud-est du Marché Atwater)	25 août 2018 de 15 h à 16 h 9 septembre 2018 de 14 h à 15 h En cas d'intempéries : annulé

Cinéma sous les étoiles	Square Sir-George-Étienne-Cartier	16 août 2018 de 20 h à 22 h 30 En cas d'intempéries : reporté au 17 août 2018, aux mêmes heures 23 août 2018 de 19 h 30 à 22 h 30 En cas d'intempéries : reporté au 24 août 2018, aux mêmes heures
Cinéma sous les étoiles	Parc Sainte-Cunégonde	30 août 2018 de 20 h à 22 h 30 En cas d'intempéries : reporté au 31 août 2018, aux mêmes heures 7 septembre 2018 de 19 h 30 à 22 h 30 En cas d'intempéries : reporté au 8 septembre 2018, aux mêmes heures
GBBQ 2018	Carré d'Hibernia	17 août 2018 de 13 h à 18 h En cas d'intempéries : reporté au 24 août 2018, aux mêmes heures
Les beaux samedis	Place du Bonheur-d'Occasion	18 et 25 août 2018 de 20 h 30 à 22 h En cas d'intempéries : reporté aux 1 ^{er} et 8 septembre 2018, aux mêmes heures
Épicerie Musicale	Place du Marché (terrasse sud-est du Marché Atwater)	29 septembre 2018 de 14 h à 17 h En cas d'intempéries : annulé
Fête Lemay CO Inc.	Parc du Premier-Chemin-de-Fer	24 août 2018 de 12 h à 22 h En cas d'intempéries : maintenu
Eid Prayer 2	Parc Vinet	21 ou 22 août 2018 8 h 30 à 10 h 30 En cas d'intempéries : reporté au 22 août 2018, aux mêmes heures
Pente à Neige	Parc Ignace-Bourget	Du 15 août 2018 au 15 mai 2019 en continu En cas d'intempéries : maintenu
Inauguration de la ruelle Réjean-Ducharme	Ruelle Réjean-Ducharme, sise entre la rue du Dominion, le boulevard Georges-Vanier, et les rues Blake et Quesnel	18 août 2018 de 14 h à 17 h En cas d'intempéries : maintenu
Épluchette Âge d'Or de Pointe-Saint-Charles	Carré d'Hibernia	22 août 2018 de 16 h à 19 h En cas d'intempéries : annulé
Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles	Carré d'Hibernia, parc Saint-Gabriel et la rue Roper, entre les rues Grand Trunk et Mullins	25 août 2018 de 10 h à 22 h En cas d'intempéries : maintenu
Embellissons le Sud- Ouest	Parc Madeleine-Parent	25 août 2018 de 13 h à 16 h 30 En cas d'intempéries : maintenu
Soccer MTESS	Parc Oscar-Peterson	25 août 2018 de 11 h à 16 h En cas d'intempéries : reporté au 26 août 2018, aux mêmes heures

Fête de début d'année 2018-2019	Parc Angrignon, zone de la clairière	26 août 2018 de 11 h à 19 h En cas d'intempéries : annulé
LMRC BBQ	Parc Angrignon, secteur les étangs	26 août 2018 de 12 h à 18 h En cas d'intempéries : annulé
Shakespeare in the Ruelles	Ruelles Brewster et Irène	Du 7 au 9 septembre 2018 de 15 h à 16 h 30 En cas d'intempéries : annulé
Grande tablée Yul Eat Montréal	Square Sir-George-Étienne-Cartier	11 septembre 2018 de 18 h à 22 h En cas d'intempéries : maintenu
Épluchette/gala du CJE Sud-Ouest	Ruelle Marin, entre les avenues Walker et Marin	27 septembre 2018 de 16 h à 19 h En cas de pluie : maintenu

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement régissant les ventes-débarras (RCA11 22004, article 17);
- Règlement sur les tarifs (RCA17 22016, article 70) (exercice financier 2018);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1186748004

CA18 22 0243

Ordonnance - Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur un bâtiment situé au 1791, rue Saint-Jacques, à l'intersection de la rue Saint-Martin (dossier 1181228001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente sur un immeuble situé au 1791, rue Saint-Jacques, dans le but de rendre hommage à la célèbre enseignante de piano jazz, Daisy Peterson Sweeney;

Et d'exiger une protection contre les graffitis sur les murales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1181228001

CA18 22 0244

Ordonnance - Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur deux bâtiments situés au 6827 et 6833, boulevard Monk, au sud de la rue Allard (dossier 1181228002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente sur le mur arrière de deux immeubles situés au 6827 et au 6833 boulevard Monk, dans le but de contrer la prolifération des graffitis;

Et d'exiger une protection contre les graffitis sur les murales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.11 1181228002

CA18 22 0245

Ordonnance - Autorisation pour l'exécution de travaux en dehors des plages horaires permises, pour la période du 24 au 29 août 2018, dans le cadre des travaux du CN au passage à niveau de la rue De Courcelle (dossier 1187601003)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. B-3) de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit lors de l'exécution de travaux d'excavation et de remblai, ainsi que des travaux de démantèlement et construction de voie ferrée à l'ouest de la rue Saint-Rémi, dans le cadre des travaux du CN au passage à niveau de la rue De Courcelle, et ce en tout temps, du 24 au 29 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.12 1187601003

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.13 à 40.17 de l'ordre du jour.

CA18 22 0246

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 6200, rue Drake - Station Jolicoeur (dossier 1184824013)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Yanick Lesage, architecte, déposés et estampillés en date du 24 avril 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 6200, rue Drake - Station Jolicoeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.13 1184824013

CA18 22 0247

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 3500, boulevard des Trinitaires - Station Angrignon (dossier 1184824012)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Yanick Lesage, architecte, déposés et estampillés en date du 24 avril 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 3500, boulevard des Trinitaires - Station Angrignon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.14 1184824012

CA18 22 0248

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 411, rue Charon (dossier 1184824015)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Matthieu Schleiss, architecte, déposés et estampillés en date du 21 juin 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 411, rue Charon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.15 1184824015

CA18 22 0249

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 3775, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1184824016)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Robert Constantin, architecte, déposés et estampillés en date du 15 mai 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 3775, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.16 1184824016

CA18 22 0250

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 1220, rue De Condé (dossier 1183459014)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Stéphane Lessard, architecte, déposés et estampillés en date du 9 juillet 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du bâtiment situé au 1220, rue de Condé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.17 1183459014

40.18 - Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 119, rue Rose-de-Lima (dossier 1183459018)

Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour.

CA18 22 0251

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 6607, rue Hamilton (dossier 1183459017)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la Patrick Dupont, architecte, déposés et estampillés en date du 24 juillet 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du bâtiment situé au 6607, rue Hamilton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.19 1183459017

CA18 22 0252

Opération cadastrale - Frais de parc de 12 017,96 \$ - Lot 6 102 005 situé à l'ouest de la rue Eadie, entre les rues Le Caron et Galt (dossier 1187168001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accepter la somme de 12 017,96 \$ à des fins de parc, que le propriétaire du lot 3 882 598 du cadastre du Québec situé au 5649, rue Eadie doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 6 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et l'article 3.1 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027), équivalant à 10 % de la valeur réelle du lot 6 102 005 du cadastre du Québec;

Et d'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.20 1187168001

CA18 22 0253

Modification du sens de la circulation sur les rues Duvernay et Sainte-Cunégonde, entre les rues Vinet et du Dominion (dossier 1187365004)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation de sens unique vers l'est sur la Duvernay, entre les rues Vinet et du Dominion;

D'installer des panneaux de signalisation de sens unique vers l'ouest sur la Sainte-Cunégonde, entre les rues Vinet et du Dominion;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.21 1187365004

40.22 - Modification du sens de la circulation sur la rue Acorn, entre les rues De Courcelle et Saint-Rémi (dossier 1184704003)

Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour.

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 20 h 53, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 août 2018.

Initiales Caroline Thibault